Expéditeur :	

DEMANDE DE GARANTIE POUR UN PLACEMENT EXTRACANTONAL

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles 41 et ss. de l'ordonnance sur l'action sociale du 30 avril 2002 concernant le placement d'enfants et d'adultes dans des institutions sises hors du Canton RSJU (850.111), nous demandons la garantie du Service de l'action sociale pour le placement de :

NOM:				
INCINI .				
PRENOM:				
DATE DE NAISSANCE :				
ORIGINE :				
DOMICILE LEGAL ET ADRESSE EXACTE :				
REPRESENTANT LEGAL :				
(Si adresse différente)				
DANS L'INSTITUTION SUIVANTE :				
DATE PRÉVUE POUR LE DÉBUT DU PLACEMENT :				
DUREE ENVISAGEE :				
PRIX DE PENSION EN CHF (PAR JOUR) :				
MODALITÉS FINANCIÈRES :	a) participation de l'Al :			
(montants en CHF)	b) participation de la caisse-maladio	e :		
	c) participation des parents :			
	d) autres participations :			
(Sur demande, le Service de l'action sociale fournira toutes les indications voulues)				
Les raisons du placement sont explicitées dans la seconde page : ONO ONO ONO ONO ONO ONO ONO		ONON		
Date :	Signature du requérant	:		

RAISONS DU PLACEMENT :				
DECISION DU SERVICE DE L'ACTION SOCIALE :				
Après examen de la demande et des renseignements fournis, le placement				
N'EST PAS AUTORISE				
EST AUTORISE AUX CONDITIONS HABITUELLES				
EST AUTORISE AUX CONDITIONS SUIVANTES :				
Les recours éventuels contre cette décision sont à adresser dans les 30 jours au Département de l'intérieur.				
Delémont, le	Service de l'action sociale			
Dolomont, 16	Cervice de l'action sociale			